

Aux faïtières patronales signataires de la CCT SAN

*Envoyé par courriel*

---

Lausanne, le 20 mars 2020

## **Mesures pour le personnel dans le cadre de l'épidémie de COVID-19**

Mesdames, Messieurs,

L'épidémie de COVID-19 qui touche depuis quelques semaines notre pays met notre système de santé à rude épreuve. Déjà sous pression depuis des années par des politiques volontaires de mise en concurrence et de restriction des coûts, la crise sanitaire actuelle risque de déployer des effets majeurs. Le personnel soignant et médico-thérapeutique, et plus généralement toutes celles et ceux, cuisinier-ère-s, nettoyeur-euse-s, secrétaires, etc. qui travaillent dans des institutions de soins, d'hébergement ou à domicile, se trouvent en première ligne pour lutter contre ce nouveau virus et s'engagent intensément pour le bien de la population.

Même dans cette situation exceptionnelle, tout doit être mis en œuvre pour garantir la protection de la santé des salarié-e-s. L'article 2 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail est très clair à ce sujet : « l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs ».

Or, nous constatons que ce n'est pas le cas partout aujourd'hui dans les établissements de soins vaudois. Nos associations syndicales et professionnelles ont reçu ces derniers jours de nombreuses plaintes et appels à l'aide d'employé-e-s craignant pour leur santé, notamment à cause de manque de consignes claires ou de matériel approprié et en quantité suffisante. Dernier exemple en date, un mail envoyé à des soignant-e-s par leur hiérarchie, les enjoignant à utiliser un masque de protection par journée de 8 heures, alors même que les prescriptions en la matière parlent de 4 heures maximum.

Des problèmes très concrets de garde d'enfants et d'indisponibilité croissante des transports publics rendent la situation pour certain-e-s salarié-e-s de plus en plus complexe pour se rendre au travail.

Nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité et la santé du personnel, notamment :

- en fournissant du matériel (gants, solution hydro-alcoolique, masques de protection) en quantités suffisantes à chacun-e et en particulier aux personnes directement en contact avec des personnes infectées.
- en communiquant de manière claire, structurée et univoque les consignes de sécurité édictées par les autorités cantonales, et en veillant à leur application.
- en garantissant des horaires de travail continus, à même d'éviter des déplacements inutiles pour le personnel.
- en formant régulièrement le personnel sur les procédures mises en place par les autorités sanitaires et le bon usage du matériel de protection. Au-delà de la question du matériel, ce sont les formations qui sont encore insuffisantes. Le personnel, à tous les niveaux, demande à être formé et informé régulièrement par les médecins de référence.

La forte pression à laquelle est soumis notre système de santé, qui risque fort de s'accroître ces prochaines semaines, va comme nous l'évoquons plus haut impacter fortement le personnel. Dans ce contexte, et afin de garantir des dotations suffisantes tout en évitant du stress supplémentaire à celles et ceux qui vont déjà être mis à rude épreuve, nous vous demandons également **un moratoire sur les sanctions et les licenciements** jusqu'à la fin de cette crise sanitaire. Un climat de travail exempt de menaces est indispensable pour affronter les exigences psychiques et physiques que le personnel va devoir affronter.

Nous sommes conscient-e-s de la pression qui s'exerce actuellement sur vos institutions, et de la nécessité de tout mettre en œuvre collectivement pour tenir le coup. Toutefois, nous ne pouvons admettre que la sécurité et la santé de celles et ceux qui sont en première ligne dans ce combat pour la population vaudoise soient mise en danger à ce point, ce qui nous a poussés à vous adresser ce courrier.

Nous sommes à disposition pour communiquer les informations ou pour faire remonter les problèmes identifiés directement aux faitières concernées et nous vous prions de nous faire suivre d'éventuelles directives ou consignes spécifiques pour que nous puissions informer correctement les gens lorsqu'ils nous appellent.

En attendant vos déterminations, nous vous remercions pour l'attention portée au présent courrier, et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de notre considération distinguée.

Au nom des associations syndicales et professionnelles signataires de la CCT SAN :

Alberto Mocchi,  
Secrétaire général, ASI Vaud

Thierry Lambelet,  
Secrétaire régional, Syna Vaud

Bernard Krattinger,  
Fédération syndicale SUD

Vanessa Monney  
Secrétaire syndicale, SSP Vaud

**Copie à : M. Karim Boubaker, médecin cantonal**